



La lettre N°142 - mercredi 15 décembre

L'agenda de la semaine

Parmi les nombreux rendez-vous inscrits à mon agenda cette semaine :

- **lundi 13 décembre** 17h : Rendez-vous avec Franck Marescal, Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Loire
- **mardi 14 décembre** 18h : Audition de Rémi Pflimlin, PDG de France Télévision par la Commission des Affaires Culturelles de l'Assemblée Nationale
- **mercredi 15 décembre** 17h : Visite de l'Assemblée Nationale avec des élèves de classe de Terminale du Lycée Simone Weil
- **jeudi 16 décembre** 9h30 : Permanence parlementaire au Centre Social de Monthieu
- **jeudi 16 décembre** 11h : Inauguration du nouveau CDI du Collège Fauriel
- **vendredi 17 décembre** 11h : Inauguration du Marché de Noël de Saint-Priest-en-Jarez
- **vendredi 17 décembre** 14h : Rencontre sur le Service Civique avec la conseillère de Martin Hirsch
- **samedi 18 décembre** 19h : ASSE-Arles-Avignon
- **dimanche 19 décembre** 10h : Assemblée Générale de l'Amicale Laïque du Soleil

A la Une



105 ans après : la laïcité socle de notre pacte républicain

Il y a 105 ans, le parlement de la République, à l'initiative du rapporteur Aristide BRIAND, député de la Loire, adoptait la grande loi du 9 décembre 1905 portant « séparation des églises et de l'Etat », principe qui trouve aujourd'hui son fondement constitutionnel à l'article 1er de notre Constitution, lequel dispose que « la France est une République (...) laïque (qui) assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction (...) de religion » et « respecte toutes les croyances ».

Plus d'un siècle après le vote de la loi du 9 décembre 1905, chacun peut vérifier combien la singularité de la laïcité qu'elle a instituée, véritable exception française, s'est révélée garante du pacte républicain et de notre « vivre ensemble ». Il y a 105 ans, le parlement de la République adoptait la grande loi du 9 décembre 1905 portant « séparation des églises et de l'Etat », principe qui trouve aujourd'hui son fondement constitutionnel à l'article 1er de notre Constitution, lequel dispose que « la France est une République (...) laïque (qui) assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction (...) de religion » et « respecte toutes les croyances ».

Exception française, que les socialistes entendent revendiquer pleinement et tout autant défendre, car si bien des démocraties, à commencer au sein de l'Union, s'affichent laïques, notre conception, elle, dissocie sans ambiguïté l'universalisme des principes, réservé à la sphère publique, et l'expression des convictions religieuses, renvoyée aux particularismes de la sphère privée. C'est cette primauté des lois et des principes de la République qui, nonobstant le respect de la liberté de culte, exclut – entre autres – toute rupture de l'égalité homme-femme, toute remise en cause d'une éducation nationale et l'édiction de programmes communs d'enseignement, ou encore, toute prise en compte de quelque dogme que ce soit, s'agissant des questions de santé ou de bioéthique

[Lire la suite sur le blog...](#)

Analyse



Loi pour la Sécurité Intérieure : un arsenal de papier

En attaquant une nouvelle fois les magistrats concernant une décision qu'ils ont prise envers des policiers, le ministre de l'Intérieur oppose de manière irresponsable la justice à la police et contrevient aux règles les plus élémentaires de notre démocratie. Mais quelle réponse le

gouvernement apporte-t-il au besoin de sécurité des Français et au mal-être des policiers ? La LOPPSI 2, examinée par les députés à partir du 14 décembre, n'est pas à la hauteur des enjeux. Ni loi d'orientation, ni loi de programmation, ce fourre-tout juridique traduit la radicalisation impuissante du pouvoir et la privatisation rampante des fonctions régaliennes de l'Etat en matière de sécurité.

La LOPPSI 2 n'est ni une loi d'orientation, ni une loi de programmation, mais un fourre-tout juridique qui traduit la radicalisation impuissante du pouvoir et la privatisation rampante des fonctions régaliennes de l'Etat en matière de sécurité.

[Lire la suite sur le blog...](#)

A l'Assemblée Nationale



Rencontre des Lycéens de Simone Weil et visite de l'Assemblée Nationale

A l'invitation de Monsieur Graillon, Professeur d'Histoire-Géographie, je suis intervenu lundi dernier au Lycée Simone Weil de Saint-Priest-en-Jarez, devant deux classes de Terminale. L'occasion d'un cours d'Education Civique improvisé avec la description du rôle d'un député. Les deux classes que j'ai rencontrées étaient ensuite à Paris mercredi afin de visiter le Palais Bourbon et de découvrir le fonctionnement de l'Assemblée Nationale.

La visite débute par la diffusion d'un film de 12 minutes sur le fonctionnement de l'Assemblée nationale et le rôle des députés. Les salons attenants à l'hémicycle (Pujol, Delacroix, Casimir Périer, Mazeppa), la salle des conférences, la bibliothèque décorée par Delacroix, l'hémicycle ainsi que la Galerie des Fêtes sont ensuite présentés aux visiteurs.

[Lire la suite sur le blog...](#)

La 1^{ère} Circonscription



Inauguration du CDI du Collège Fauriel

Opérationnel depuis début 2010, le centre de documentation et d'information du collège Claude-Fauriel a été inauguré officiellement ce jeudi. J'étais aux-côtés de Catherine Latta, professeur documentaliste, de quelques-uns des élèves du Collège, de l'inspecteur d'Académie, Jean-Paul Vignoud et du Principal, Thierry Gaubert, afin de couper le ruban comme le veut la tradition.

La rénovation est particulièrement réussie avec un espace de travail et de lecture spacieux et lumineux.

[Lire la suite sur le blog...](#)

<http://www.luanico.fr> - 04.77.30.53.60 – 11, rue de la Résistance 42000 SAINT-ETIENNE

Pour vous abonner ou vous désabonner de cette lettre : [cliquez ici](#)

Si vous connaissez des personnes intéressées par le travail parlementaire, ou simplement désireuses de recevoir des informations régulières, incitez les à s'abonner à cette lettre d'information.